

les Habitants des Tuileries (de Lande Blanche)
et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale
dans la paroisse du Poiré"

(Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹

par [Maurice Mignet](#) - 2016

Du 4 mars 1795

Pierre Louineau. —216

Pierre Louineau chaulier demeurant aux Tuileries en cette paroisse a fourni à la troupe de Monsieur de Launay suivant reconnaissance signée Baumel commandant, en date de ce jour, dûment en forme

- neuf barriques de chaux estimées 90^l,
- et 500 de tuiles estimées 20^l,

ce qui fait en tout cent dix livres dont il lui a été ce jourd'hui délivré un bon²

ci 110^l

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 3 mai 1795 : Favereau³

Du 27 mars 1795

Pierre Louineau. —293

Pierre Louineau demeurant aux Tuileries de Lande Blanche a fourni pour le besoin du quartier-général de Belleville

- 2450 fagots de fournille qui font à 6^l le cent la somme de 147^l sur laquelle somme nous lui avons déduit celle de 13^l 6^s pour la valeur de quatre boisseaux de bled moitié seigle et mil que nous lui avons délivré conformément aux ordres verbaux du général,

partant il lui reste dû 134^l 14^s, le tout suivant la reconnaissance qu'il nous a représenté en date du 14 mars dernier, signée Baumelle commandant, de laquelle somme nous lui avons ce jour délivré un bon

ci 134^l 14^s

¹ Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans les rapports du notaire André-Philippe Daniau, qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7^e (8 mai et 15 septembre 1799).

² Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place une demande avec justificatifs pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruinée par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.

³ Gabriel Favereau, du village de "l'Auroire", et "administrateur de la paroisse du Poiré" en 1795, sera maire du Poiré de 1808 à 1821, succédant à André-Philippe Danyau qui avait été son adversaire durant l'insurrection.

On pourra remarquer que la fourniture de chaux et de tuiles, faite par Pierre Louineau le 4 mars 1795, correspond à la période de calme relatif qui s'est étendue du traité de la Jaunaye, le 17 février 1795, à la reprise des hostilités, fin juin / début juillet suivants. C'est durant ces quelques mois que Charette fit construire à la hâte à Belleville un petit logis dit "le Palais royal" afin, si on en croit la tradition, d'accueillir le jeune Louis XVII, alors prisonnier au Temple et dont la libération aurait été une clause secrète du traité de la Jaunaye. Mais le dauphin mourra le 8 juin 1795 dans sa prison, et il se trouve par ailleurs, que Charette n'a jamais donné les raisons qui avaient motivé cette construction, et que parmi les rares survivants à ces événements tel, côté vendéen, Charles Auvynet (1741-1825) l'un des signataires du traité, aucun n'a dit avoir jamais eu connaissance de clauses secrètes accompagnant le traité de la Jaunaye.



*En 2012 à Belleville, le logis dit "le Palais royal",
qui est réputé avoir été construit en 1795 dans le but d'accueillir Louis XVII.*

La "Chronique paroissiale de Belleville", écrite autour de 1900 par Hippolyte Boutin (1851-1901), décrit cette période de l'histoire de Belleville et y évoque le souvenir de Charette ainsi que "le Palais royal" dans une note, en bas de la page 626 :

M. l'abbé Fillaudeau, curé de Belleville, et M. le docteur Duplessis m'ont fait visiter l'ancien quartier général de Charrette, aujourd'hui pavillon de débarras, et l'ancienne caserne de ses gardes, aujourd'hui l'habitation de M. le docteur Duplessis. Les écuries ont été détruites, la prairie qui s'étendait entre le pavillon et la caserne est maintenant un joli jardin, les prés qui l'avoisinent n'ont plus de marécages et les bois coupés ont été transformés en terres à céréales. Le souvenir de Charette reste bien vivace, car la propriété de M. Duplessis est encore parfois désignée sous le nom de "Maison de Charette", et, chose plus singulière, les maisons qui l'entourent portent encore le nom de "Palais royal".

En 1975 dans "Monographie Belleilloise", pages 225 à 227, François-Xavier Fréneau évoque lui aussi "le Palais royal", mais sans rien apporter de nouveau sur sa construction et sur les raisons qui ont pu la motiver.